CCAS DE VENCE

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres composant le conseil : 17

Nombre de membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de octobre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine BIANCOSPINO Vice-présidente du Centre communal d'action sociale.

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 2

Etaient présents :
Madame Séverine BIANCOSPINO, Madame Sylvie CAMPELLO, Monsieur Dominique CROLY-LABOURDETTE, Monsieur Michel RONTANI, Monsieur Henri DESCHAUX-BEAUME, Monsieur Sébastien LEDUC, Madame Magali SCHANNUS, Monsieur Dominique LAPORTE, Monsieur Francis AYALA, Madame Danielle MOULIN, Monsieur Jacques CULIOLI, Madame Patricia CLAVARON.

Excusés et représentés :
Madame Anne SATTONNET, donne procuration à Madame Séverine BIANCOSPINO.
Madame Nathalie RUSSEL, donne procuration à Monsieur Henri DESCHAUX-BEAUME.
Madame Sarah SZAKOLCZAI, donne procuration à Madame Sylvie CAMPELLO.

Absents :
Madame Alexandra RAFFIN, Madame Saïda AOURAGH.

Référence : 2026-10/43 C

Objet* : *Budget primitif - Exercice 2027
Budget annexe - Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vence,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles L.312-1, R.314-3 et R.314-78 du Code de l'action sociale et des familles relatifs aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
Vu les propositions budgétaires présentées pour l'exercice 2027 ;

Considérant que le Service d'aide et d'accompagnement à domicile constitue un service social et médico-social dont les opérations doivent être retracées dans un budget annexe distinct du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que le budget primitif 2027 a été élaboré en tenant compte des besoins prévisionnels de fonctionnement du service ainsi que des recettes attendues pour l'exercice ;

Considérant que le budget primitif 2027 ne comporte aucun crédit en section d'investissement ;

Considérant que ce budget est présenté en équilibre réel entre les dépenses et les recettes ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

Article 1 :
D'approuver le budget primitif 2027 du Service d'aide et d'accompagnement à domicile tel que présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2 :
D'arrêter le budget primitif 2027 du Service d'aide et d'accompagnement à domicile en dépenses et en recettes à la somme de 730 500,00 €, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Article 3 :
D'autoriser Madame la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce à l'unanimité

Groupe fonctionnel des dépenses

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation
- Achats et variations de stock (carburant, fournitures administratives...) : **690,00 €**
- Autres services extérieurs (frais kilométriques agents, abonnement téléphonique, évaluation externe...) : **20 990,00 €**

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel
- Charges de personnel (rémunération du personnel, cotisations salariales, visites médicales, tickets restaurant...) : **700 000,00 €**

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure
- Entretien, réparation, maintenance informatique, assurance voiture... : **8 655,00 €**
- Frais bancaires : **35,00 €**
- Autres charges de gestion courante (impôts...) : **10,00 €**
- Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur...) : **120,00 €**

Groupe fonctionnel des recettes

Groupe I : Produits de la tarification

- Produits de la tarification (conseil départemental, caisses de retraites...) : **495 000,00 €**

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

- Part agents ticket restaurant : **4 290,00 €**
- Tarification bénéficiaires payants et autres : **121 110,00 €**
- Virement du budget principal vers le budget annexe : **110 000,00 €**

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

- Mandats annulés sur exercice antérieur et produits exceptionnels : **100,00 €**

Équilibre général du budget

	GROUPES FONCTIONNELS	BP 2027	TOTAL
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation	**21 680,00 €**	**730 500,00 €**
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	**700 000,00 €**	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	**8 820,00 €**	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	**495 000,00 €**	**730 500,00 €**
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	**235 400,00 €**	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	**100,00 €**	

Fait et délibéré à Vence,
Le 19 octobre 2026

La Présidente,
Pour la Présidente et par délégation,
Madame Séverine BIANCOSPINO
Vice-présidente du CCAS de Vence

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENCE (Alpes-Maritimes)

Pour la Présidente
La Vice-Présidente